Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 035-213501497-20260210-26_03-DE

MAIRIE DE LASSY
35 580 LASSY
02.99.42.03.33

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/02/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
17	11	13

Vote
A l'unanimité Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture D'Ille-et-Vilaine
Le : 12/02/2026
Et
Publication ou notification du : 12/02/2026

L'an 2026, le 10 février à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Lassy s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur LE CHÉNÉCHAL Didier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles avec l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 04/02/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04/02/2026.

Présents : M. LE CHENECHAL Didier, Mme LEDUC Véronique, M. LE MERLUS François, M. MOULARD Hugues, Mme GALLERAND Anne-Cécile, M. GANDON Bruno, M. SOUTIF Olivier, M. BIDAN Jean-François, Mme THIBAULT Caroline, Mme FOUQUART Cécile, M. SOREL Anthony.

Absents ayant donné procuration : M. BOURDEVERRE Jean-Yves à M. GANDON Bruno, M. SOUCANY David à Mme THIBAULT Caroline.

Absents : Mme VALLEE Nadine, Mme LAMORT Emmanuelle, M. COUGOULAT Erwann, Mme LECOUF-HUBLART Delphine.

A été nommée secrétaire : M. GANDON Bruno

26-03 – FONCIER – VENTE DE TERRAIN COMMUNAL

La propriété située au 184 les Buttes est en procédure d'aliénation.

Cette propriété borde le domaine privé communal.

Suite au bornage préalable à la vente effective, il a été constaté qu'une partie d'un mur de clôture déborde sur la propriété communale, pour une surface de 44m2, située en zone N du PLU.

Il est précisé que ce mur a été édifié depuis plus de trente ans.

Afin de régulariser la situation, il est proposé au conseil municipal de céder ces 44m2, au prix de 1€/m².

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à proposer à la vente 44m2 de terrain communal du domaine privé, pour la somme de 1€/m², soit 44€,**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.**

Pour copie conforme :

En mairie, le 11/02/2026
Le Maire, Didier LE CHÉNÉCHAL